



Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs, membres du CTSD,

Madame la Directrice, le Sgen-CFDT Alsace vous souhaite la bienvenue dans notre académie et notre département. Fidèle à ses engagements, le Sgen-CFDT espère que nous pourrions travailler ensemble dans le dialogue, le respect mutuel et dans l'intérêt du service public d'éducation. Les instances de dialogue nous paraissent d'autant plus importantes en cette période, où la légitimité même du principe de représentation est remise en question.

En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> degré, le document de préparation de rentrée développe les méthodes de calcul des évolutions démographiques, mais nous n'y voyons pas figurer la prise en compte des futurs flux d'élèves allophones, pourtant à l'origine d'une sous estimation manifeste l'an passé.

De façon générale, le Sgen-CFDT réaffirme son attachement à une politique d'inclusion scolaire, mais redit aussi son inquiétude quant aux conditions de sa mise en œuvre qui, de fait, impacte son efficacité. Dans les écoles et les collèges, l'inclusion ponctuelle mais répétée, d'élèves à besoins particuliers, qui s'ajoutent à l'effectif de la classe, posent des problèmes concrets : accueillir correctement ces élèves, trouver une place assise, assurer la nécessaire différenciation pédagogique.

Le Sgen-CFDT réclame donc un assouplissement des seuils d'ouverture dans les établissements qui accueillent des dispositifs d'inclusion (ULIS, UPA2A, ITEP...) de manière à assurer des conditions viables à l'inclusion. Dans Le premier degré, nous réclamons également que ces unités soient considérées comme une classe dans le décompte des décharges de direction, compte tenu des heures de travail supplémentaires engagées.

La dotation de 37 emplois supplémentaires dans les écoles en 2019 sera uniquement consacrée au dédoublement des CP et CE1 en REP/REP+. Ces dédoublements sont évidemment bénéfiques pour les élèves concernés, et ce n'est pas le Sgen-CFDT, organisation fondatrice du concept d'éducation prioritaire qui s'en plaindra. Nous réitérons notre attachement à la notion de territoire prioritaire en matière d'éducation.

Néanmoins, nous restons dubitatifs quant à la priorité accordée aux territoires ruraux, lorsque celle-ci se traduit par la fusion et/ou la fermeture de plusieurs écoles. La mutualisation des moyens apporte certainement une amélioration des conditions de travail, mais c'est une nouvelle fois un éloignement des services publics de territoires déjà touchés par une déperdition de leurs habitants.

En ce qui concerne les collèges REP et REP+, nous redisons notre opposition à l'allocation des moyens supplémentaires sous la forme d'un poste surnuméraire. Comprendons-nous bien : les moyens supplémentaires sont indispensables, mais notre expérience de terrain nous démontre que la méthode la plus efficace est de les allouer dans la DHG, afin que la difficulté scolaire soit prise en charge par tous les enseignants de l'établissement, dans le cadre d'un projet qui les fédère. Ces moyens étaient jusqu'en 2017/18 d'une demie heure par division et, dans un temps dont le Sgen-CFDT garde la mémoire (2011), d'une heure par division.

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)

305 avenue de Colmar 67100 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[sgen-alsace.org](http://sgen-alsace.org) – [alsace@sgen.cfdt.fr](mailto:alsace@sgen.cfdt.fr)

Dans les collèges du Bas-Rhin, nous constatons que, comme les années précédentes, le soutien à la politique des langues est prioritaire sur l'éducation dite prioritaire. Pour cette dernière, l'effort pourrait être de niveau égal. Dans le contexte du traité d'Aix la Chapelle, on peut s'attendre à ce que le département renforce son engagement dans le bilinguisme.

Le Sgen-CFDT et la CFDT toute entière est favorable à l'ouverture européenne, mais dans les faits, il faut bien constater que les postes ouverts pour le bilinguisme dans le 1<sup>er</sup> degré sont rarement pourvus, et dans le 2<sup>e</sup> degré le sont par un système dérogatoire largement améliorable.

Dans l'ensemble des collèges du département, on constate que les effectifs augmentent et que faute de moyens supplémentaires, le H/E baisse. La moyenne générale cache des situations très disparates y compris entre collèges de la même catégorie. Le H/E varie de quasiment 1 (1.04 à Erstein, gros établissement) à 1.31 (Herrlisheim) soit presque une dotation d'éducation prioritaire. Nous n'ignorons pas qu'il s'agit essentiellement d'effets de seuil, mais nous souhaitons qu'une attention particulière soit consacrée à ceux d'entre eux qui sont désavantagés.

Par ailleurs, les dotations destinées à couvrir les remplacements ne semblent toujours pas répondre aux besoins. Notamment dans le premier degré, nombre de collègues nous signalent un déficit de remplacement à l'heure actuelle. Qu'en est-il de l'expérimentation des temps partiels annualisés à 80 %, permettant de bénéficier d'un apport de remplaçants durant la période de tension (janvier à mars) ? Combien d'ETP allez-vous consacrer à la brigade de remplacement REP/REP+, en vue de couvrir les nouveaux besoins de formation, engendrés par le dédoublement des classes ? Combien d'ETP seront-ils consacrés aux équipes de remplacement « classique » ? Ces informations pourtant utiles au bon fonctionnement du service public d'éducation n'apparaissent pas dans votre document et nous le regrettons.

*Pour la rentrée 2019 la dotation des emplois au département nous semble toujours insuffisante pour mener à bien le double objectif, de dédoublement des classes de CE1 en REP et REP+ ainsi que celui de mieux répondre à la diversité des territoires.*

*Comme vous pouvez le constater, les interrogations restent nombreuses et les inquiétudes sur les conditions de travail croissent. Nos collègues sont en attente de véritables moyens : le Sgen-CFDT vous demande de relayer ces préoccupations auprès de notre ministère.*

Vous remerciant pour votre attention, Madame le Directrice Académique.

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)

305 avenue de Colmar 67100 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org) – [alsace@sgen.cfdt.fr](mailto:alsace@sgen.cfdt.fr)